

SERVICE SECURITE URBAINE ML

Le Maire de Louviers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, huitième partie, la signalisation temporaire – arrêté du 06 novembre 1992 modifié

VU le Code du commerce et notamment ses articles L. 130-2 et 310-9

CONSIDERANT la demande du 17 juillet 2025, de Team Val'Eure Triathlon, pour l'organisation du Triathlon des 2 Amants, Route de Saint Pierre, à Louviers, le dimanche 14 septembre 2025.

CONSIDERANT les circonstances particulières constituées pour le déroulement Triathlon des 2 Amants, Route de Saint Pierre, à Louviers.

CONSIDERANT qu'il convient d'éviter tout accident lors de cette manifestation

ARRÊTE

ARTICLE 1 – le dimanche 14 septembre 2025 de 09h00 à 14h00, pour permettre le déroulement de la manifestation, la circulation et le stationnement de tout véhicule, sauf véhicules et engins des organisateurs selon les besoins, véhicules de secours et riverains, seront interdits, route de Saint-Pierre à Louviers, sur la partie comprise entre le rond-point de la Haute-Villette et la limite de la commune à Louviers.

ARTICLE 2 - Pour porter ces interdictions et prescriptions à la connaissance des usagers, la signalisation réglementaire sera implantée par le demandeur.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera publié et affiché dans la ville de Louviers.

ARTICLE 4 - En cas d'inobservation du présent arrêté, il sera procédé à l'enlèvement des véhicules contrevenants, à la charge des propriétaires.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté sera exécuté par la Police d'État sous la responsabilité de Madame la Commissaire de Police et par la Police Municipale sous l'autorité du Maire.

ARTICLE 6 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame la Commissaire de Police de Louviers et à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, un exemplaire étant conservé à la Mairie de Louviers.

Certifié exécutoire
par affichage, le

05 AOUT 2025

Fait à Louviers, le **05 AOUT 2025**

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint délégué en charge de la sécurité,
Jean-Pierre DUVÉRE

